

DEPARTEMENT des Bouches-du-Rhône

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

EXTRAIT DU REGISTRE

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygalades

SEANCE DU 15 novembre 2022

L'An deux mille vingt et deux le quinze novembre à quatorze heure trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de

Nombre de Conseillers en exercice : 22

<u>PRESENTS</u>: <u>POUVOIRS</u>: <u>EXCUSES</u>:

DELIBERATION N° 3

OBJET: Election des 3 Vice-Présidents

Conformément aux articles L 2121-17, L 2122-1, L 2122-4, L 2122-7, L 2122-5, L2122-6, L 2122-13, L 2122-20 et L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Madame/Monsieur ... élu Président (e), le Conseil Syndical est invité à procéder à l'élection des trois Vice-Présidents, conformément aux statuts en vigueur depuis le 15 septembre 2022.

Un vote à main levée est proposé par le Président, pour procéder à cette élection, cette proposition est adoptée à l'unanimité de l'assemblée.

Monsieur le Président a procédé à l'élection du 1^{er} Vice-Président, du 2^{ème} Vice-Président et du 3^{ème} Vice-Président.

<u>Election du 1^{er} Vice-Président</u>: Madame/Monsieur ... se déclare candidat.

 $\mathbf{1}^{\text{er}}$ tour : nombre de votants :

Nombre de voix obtenues :

<u>Abstention</u>: <u>Nuls</u>:

Madame/Monsieur ... ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1^{er} Vice-Président de l'EPAGE HuCA et a été immédiatement installé.

Conseil Syndical du 15/11/2022 – Délibération 3





<u> Election du 2ème Vice-Président :</u>	: Madame/Monsi	eur se déclare (candidat.

1^{er} tour : nombre de votants :

Nombre de voix obtenues :

<u>Abstention</u>: Nuls:

Madame/Monsieur ... ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2ème Vice-Président de l'EPAGE HuCA et a été immédiatement installé.

Election du 3ème Vice-Président: Madame/Monsieur ... se déclare candidat.

1^{er} tour : nombre de votants :

Nombre de voix obtenues :

<u>Abstention</u>: Nuls:

Madame/Monsieur ... ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3ème Vice-Président de l'EPAGE HuCA et a été immédiatement installé.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Madame/ Monsieur

Président de l'EPAGE

Huveaune Côtiers Aygalades

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la réception en Préfecture le et de la Publication le



